

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL **DES HAUTS-DE-FRANCE**

Séance du 29 novembre 2018

Avis n°2018-17

Avis du CSRPN Hauts de France sur la gestion de la Lindernie fausse gratiole, espèce exotique envahissante, en Moyenne Vallée de l'Oise.

Rappel du contexte :

En 2016, le CBNBL a découvert au sein d'une frayère une nouvelle espèce exotique envahissante pour les Hauts-de-France : la Lindernie fausse-gratiole (*Lindernia dubia* [L.] Pennell).

Cette frayère est située dans un ancien bras-mort de la rivière Oise lequel est localisé en Moyenne Vallée de l'Oise au niveau du lieu-dit du Bois Bardet (communes de Tergnier et Amigny-Rouy – département de l'Aisne). Des opérations d'arrachages manuels ont alors été effectuées avec l'ensemble des acteurs locaux (Entente Oise-Aisne, NaturAgora et l'AAPPMA).

En 2017, la Lindernie fausse-gratiole a de nouveau colonisé la frayère sur une surface d'environ 1500 m². Quelques petites populations ont également été recensées sur des plages rivulaires le long de la rivière Oise. La station, située la plus en aval, est localisée au niveau de la commune de Noyon et elle est éloignée d'environ 20 km (à vol d'oiseau) de la station découverte initialement en 2016 (la frayère).

L'espèce est donc en pleine phase de dissémination le long de la rivière Oise qui est le principal affluent de la Seine. Ainsi, le risque de voir se propager la Lindernie fausse-gratiole à l'échelle du bassin versant de la Seine n'est pas à exclure. Cette prolifération du taxon dans la partie amont du bassin versant de la Seine constituerait alors un second front de colonisation de l'espèce (à l'échelle du territoire métropolitain) puisque celle-ci est déjà largement représentée le long du couloir ligérien.

Compte-tenu de l'extension rapide de l'espèce dans la vallée de la Loire, il paraît important d'intervenir rapidement sur cette espèce.

En janvier 2018, la DREAL a organisé une réunion afin d'échanger sur le plan de lutte à mettre en œuvre (l'espèce n'est pas classée dans le règlement de l'UE). Suite à cette réunion, la DREAL, maître d'ouvrage des travaux situés sur le DPF, a fait réaliser un décapage avant l'hiver sur le site afin de limiter la dispersion de la banque de graine.

Suite aux débats en séance, **le CSRPN, dans le cadre de la lutte contre la Lindernie fausse gratiole en Moyenne vallée de l'Oise, préconise pour la gestion de cette espèce :**

- **D'abandonner** l'idée de l'éradication de l'espèce qui ne sera pas possible d'atteindre à l'échelle de l'ensemble de la Moyenne Vallée de l'Oise.
- **De développer** l'information et la sensibilisation des acteurs et des gestionnaires sur cette espèce et ses effets potentiels, en étant particulièrement vigilant sur les préconisations à mettre en œuvre afin d'éviter sa propagation et sa dissémination.
- **De poursuivre** l'acquisition de connaissances, notamment sur la répartition de l'espèce en amont hydraulique de la rivière Oise mais également en complétant l'information sur les autres cours d'eau du territoire des Hauts de France.

- **De poursuivre** les actions expérimentales sur la gestion de l'espèce et la maîtrise de sa population voire l'évaluation de sa dynamique, des compétitions interspécifiques sur le site en question plus un autre site pilote (tronçon de l'Oise) qu'il conviendra de définir sur la base d'une complémentarité en termes de conditions stationnelles (parties érosives des cours d'eau en particulier).
- **D'analyser** la pertinence de la plantation d'hélophytes mais aussi d'autres plantes dans le cadre de la renaturation des cours d'eau et des berges notamment en fonction de l'origine des plants dont certains peuvent se trouver contaminer par des espèces compagnes indésirables et/ou invasives et soumet l'idée de recourir à des organismes certifiés.

Fait le 22 février 2019
à Amiens

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Spinelli', with a large, sweeping initial 'S'.

Franck SPINELLI